REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **3 juin 2019**

Décision n° **CP-2019-3166**

commune (s) :

objet : LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Charte Môm'Art - Partenariat culturel

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mai 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 4 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Philip, Colin (pouvoir à M. Veron), Barral, Mme Frier, MM. Pillon (pouvoir à Mme Glatard), Chabrier.

Absents non excusés : Mme Poulain, M. Vesco.

Commission permanente du 3 juin 2019

Décision n° CP-2019-3166

objet :	**LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Charte Môm'Art - Partenariat culturel**
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 21 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.26 f.

Le Ministère de la culture a rendu public le 2 mars 2017 le rapport de la mission "Musées du XXIe siècle", lequel établit la vocation et les nouveaux enjeux des musées d'aujourd'hui, nationaux comme territoriaux, notamment en matière de diversification des publics. Les travaux de cette mission ont permis d'identifier les principales attentes de notre société vis-à-vis des musées et de dessiner 15 mesures pour le musée de demain.

LUGDUNUM - Musée & théâtres romains s'est engagé, depuis plusieurs années, dans diverses opérations et animations à destination du public familial. À ce titre, il propose des séances ludiques et créatives pour découvrir la civilisation romaine et des temps de partage parents-enfants pour découvrir l'art romain sous toutes ses facettes. Par ailleurs, il a conçu au sein de son parcours permanent un espace enfants en libre accès, qui propose aux jeunes visiteurs de s'immerger dans la vie quotidienne à l'époque romaine pour apprendre tout en s'amusant.

L'association Môm'Art (loi 1901) a pour but d'aider les musées, les muséums et les sites culturels à améliorer leur accueil et leurs services pour les familles. Ses initiatives dont la charte Môm'Art rédigée par des parents et des visiteurs qui ont à cœur d'accompagner les enfants au musée, sont notamment citées dans le rapport de la mission "Musées du XXIe siècle". Par ailleurs, l'association a pour ambition d'organiser annuellement le concours Môm'Art, qui décerne le trophée Môm'Art au musée qui se distingue par des services et des actions culturelles remarquables en direction des enfants et des familles. En partenariat avec un grand media, un jury composé de personnalités, d'auteurs, d'illustrateurs jeunesse, de parents et d'enfants décerne ce prix.

C'est pourquoi, la Métropole souhaite signer cette charte des bonnes pratiques à destination de LUGDUNUM - Musée & Théâtres romains. Outre une inscription de cet équipement dans son temps et sur son territoire, LUGDUNUM - Musée & Théâtres romains sera novateur en devenant le premier musée du territoire de la Métropole à s'inscrire dans cette dynamique ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la charte Môm'Art et son application au sein de LUGDUNUM - Musée & Théâtres romains.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite charte.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 juin 2019.